

ANNEXE SITUATION FAMILIALE

DEMANDE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT / AUTORITE PARENTALE CONJOINTE / PARENT ISOLE

Attention : la présente annexe concerne uniquement les pièces justificatives, les points de bonification doivent obligatoirement être demandés lors de la participation au mouvement dans MVT 1D.

Les pièces justificatives seront saisies exclusivement sur l'application COLIBRIS, selon le tutoriel figurant ci-joint, [avant le 27 avril 2022 délai de rigueur.](#)

Pour rappel, les pièces justificatives à fournir selon la situation familiale sont :

1/ Rapprochement de conjoint :

- Agents mariés : photocopie du livret de famille
- Agents non mariés ayant un enfant en commun : photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou copie de la reconnaissance anticipée établie avant le 1^{er} janvier 2022.
- PACS : attestation du PACS, justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité et le lieu d'enregistrement du PACS.
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité du conjoint (copie contrat de travail et dernier bulletin de salaire)

2/ Autorité parentale conjointe :

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants
- Photocopie de la décision de justice
- Certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants âgés de moins de 18 ans au 01/09/2022
- Pièce justificative concernant la commune sollicitée
- Le cas échéant une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

3/ Parent isolé :

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toutes pièces officielles attestant de l'autorité parentale unique
- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant.

TUTORIEL COLIBRIS

1/ Se connecter à la plateforme Colibris Corse :

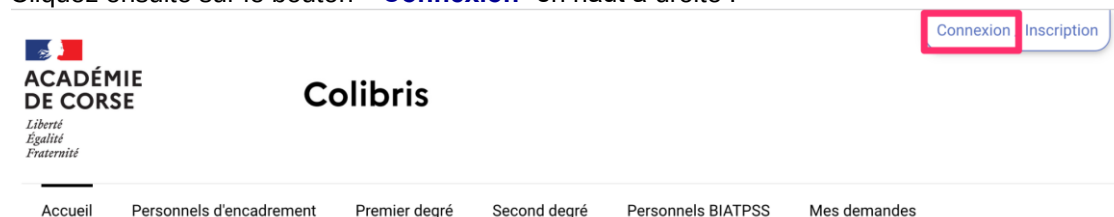
2 méthodes d'accès sont possibles. Il est indispensable de connaître vos **identifiant et mot de passe** académiques (ceux qui sont utilisés pour Arena ou le mail académique).

a/ Via votre portail « Arena »

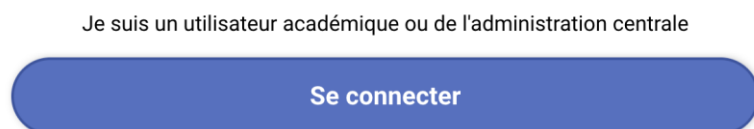
Connectez vous sur <https://id.ac-corse.fr> , Cliquez sur “**Enquête et Pilotage**” , Cliquez sur “**Colibris - Portail des démarches**”



Cliquez ensuite sur le bouton “**Connexion**” en haut à droite :



Cliquez sur le bouton bleu lien « **Se connecter** » :



b/ Méthode directe : Obligatoire si vous n'avez pas de compte mail dans l'académie de Corse :

Accédez à : <https://portail-corse.colibris.education.gouv.fr/>

Cliquez ensuite sur le bouton “**Connexion**” en haut à droite

Cliquez sur le bouton bleu lien « **Se connecter** »

Saisissez votre identifiant et mot de passe de messagerie après avoir choisi votre guichet académique

2/ Choisir la démarche :

Choisissez ensuite "Premier degré", puis cliquez sur le lien 'bonification pour motif familial'



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Colibris



Accueil Personnels d'encadrement **Premier degré** Second degré Personnels BIATPSS Mes demar

PRESTATIONS SOCIALES

RH - Demande de remboursement forfaitaire de cotisation PSC en santé

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL HAUTE-CORSE

Demande de bonification pour motif familial



3/ En cas de difficulté :

Si vous ne connaissez pas vos identifiant et mot de passe, suivez les instructions ici <https://www.ac-corse.fr/messagerie-academique-121910> afin de vous connecter à ARENA.

Si vous n'arrivez pas à saisir votre demande dans colibris, envoyez un mail à assistance-colibris@ac-corse.fr